



## CERTIFICAT MEDICAL

Saison 2022 / 2023

La Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a modifié les dispositions du code du sport relatives au certificat médical. Deux décrets, respectivement du 24 août 2016 et du 12 octobre 2016 ont complété cette Loi. Cette nouvelle réglementation prévoit l'obligation d'un renouvellement du certificat médical uniquement tous les **3 ans**. Pour les années intermédiaires et à condition qu'il n'y ait pas eu d'interruption dans la délivrance annuelle de la licence, le pratiquant est autorisé à présenter une attestation de santé sans avoir à produire un nouveau certificat médical. Pour fournir l'attestation, le licencié doit répondre au préalable au questionnaire de santé (ci-dessous).

### QUESTIONNAIRE A REMPLIR ET A CONSERVER PAR L'ADHERENT

(il est indispensable de répondre à toutes les questions)

#### durant les 12 derniers mois :

- ❶ Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ? .....  OUI  NON
- ❷ Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? .....  OUI  NON
- ❸ Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? .....  OUI  NON
- ❹ Avez-vous eu une perte de connaissance ? .....  OUI  NON
- ❺ Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou + pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? .....  OUI  NON
- ❻ Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? .....  OUI  NON

#### A ce jour :

- ❼ Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, déchirure, tendinite, etc...) intervenu durant les 12 derniers mois ? .....  OUI  NON
- ❽ Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? .....  OUI  NON
- ❾ Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? .....  OUI  NON

**NB : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié**

→ **SI vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions** : il est nécessaire de consulter votre médecin afin d'obtenir un nouveau certificat médical à fournir. Présentez-lui ce questionnaire renseigné.



→ **SI vous avez répondu NON à toutes les questions** : vous n'avez pas de nouveau certificat médical à fournir. Complétez et signer l'attestation ci-dessous, et remettez là avec votre dossier d'inscription sans le questionnaire que vous conserverez.

### ATTESTATION DE SANTE

#### POUR LE RENOUELEMENT D'UNE LICENCE SPORTIVE FSCF POUR LA SAISON 2022/ 2023

Date du dernier certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique ou sportive \_\_\_\_\_

délivré à :

Nom du pratiquant \_\_\_\_\_

Prénom du pratiquant \_\_\_\_\_ né(e) le \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), (nom et prénom du pratiquant)

\_\_\_\_\_

atteste sur l'honneur avoir répondu négativement à toutes les rubriques du questionnaire de santé.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(signature du pratiquant  
ou de son représentant légal)